



Les avocats décident de boycotter les audiences jusqu'au 4 octobre

Colère des robes noires à la cour d'Alger

Page 16

LE JOUR

D'ALGERIE

160 nouveaux cas et 4 morts en 24 heures

Notable baisse des contaminations

Page 2

Votre quotidien national

Quatorzième année - N° 5182 - Dimanche 27 septembre 2020 - Prix : 10 DA

En dix jours

Plus de 1 000 harraga interceptés par les Forces navales

Page 16

Le démenti d'el-Serraj à lui-même

Par Mohamed Habili

Ceux qui s'attendaient à ce que Fayed el-Serraj tienne à la 75^e Assemblée générale de l'ONU des propos de la même eau que ceux contenus dans son allocution télévisée d'il y a une dizaine de jours, ceux-là en auront été sans doute pour leurs frais. Le 16 septembre, el-Serraj avait annoncé sa démission à la fin du mois d'octobre, pour peu qu'un nouveau Conseil présidentiel ait pu être formé dans l'intervalle. Pas un mot par contre sur ce même départ devant l'Assemblée générale de l'ONU. Rien non plus sur les négociations en cours, ou supposées en cours, tant au Maroc qu'en Egypte, mais aussi ailleurs, qui pourtant avaient fait naître l'espoir que des avancées notables étaient en train de s'accomplir, et dont l'annonce ne saurait trop tarder. On n'aurait même pas tort d'interpréter ce discours comme un démenti à la fois de l'annonce du 16 septembre et des progrès supposés en train de se faire dans le dialogue interlibyen, dont il a beaucoup été question tout au long de ce mois de septembre. Ce discours a en fait ramené son auditoire à la période d'avant l'annonce du cessez-le-feu du 21 août dernier, faite à quelques heures de distance par lui-même puis par Aguila Salah, le président de la Chambre des représentants basée à Tobrouk, à un moment donc dominé par la menace d'un assaut sur Syrte. Plus significatif encore, par certains de ses accents, il n'aurait pas particulièrement juré avec le climat qui avait régné lorsque les forces de Tobrouk s'efforçaient encore de prendre Tripoli.

Suite en page 3

Entretien/Nabil Ferguenis, syndicaliste du secteur de l'Education nationale

Inquiétudes face aux rentrée et année scolaires

● Les syndicats soumettent aujourd'hui leurs propositions à Ouadjaout



PH/D. R.

Surcharge des classes, manque de moyens pour assurer la protection des élèves et du personnel de l'Education, le climat de cette rentrée scolaire s'annonce incertain et inquiétant. Dans cet entretien, le syndicaliste du secteur de l'Education nationale, Nabil Ferguenis, évoque une année scolaire qui s'annonce difficile, vu le nombre important d'élèves admis en classes supérieures. Il se dit inquiet de la situation de l'école algérienne qui verse, selon lui, dans tout sauf dans la modernité, la citoyenneté et la mise en valeur des compétences. Nabil Ferguenis s'interroge : «Face à ce grand défi, la tutelle sera-t-elle au rendez-vous ?»

Page 2

Histoire/Algérie-France

Un député français propose la restitution du burnous de l'Emir Abdelkader

À la mémoire du résistant Hadj Mokhtar et de 36 martyrs de Tiroual

Inauguration de deux monuments à Ouacif (Tizi-Ouzou)

Page 3

Page 3

Entretien / Nabil Ferguenis, syndicaliste du secteur de l'Education nationale

Inquiétudes face aux rentrée et année scolaires

■ *Surcharge des classes, manque de moyens pour assurer la protection des élèves et du personnel de l'Education, le climat de cette rentrée scolaire s'annonce incertain et inquiétant. Dans cet entretien, le syndicaliste du secteur de l'Education nationale, Nabil Ferguenis, évoque une année scolaire qui s'annonce difficile, vu le nombre important d'élèves admis en classes supérieures. Il se dit inquiet de la situation de l'école algérienne qui verse, selon lui, dans tout sauf dans la modernité, la citoyenneté et la mise en valeur des compétences. Nabil Ferguenis s'interroge : «Face à ce grand défi, la tutelle sera-t-elle au rendez-vous ?»*

Entretien réalisé par Louiza A. R.

Le Jour d'Algérie :
Comment s'annonce la rentrée scolaire 2020-2021 selon vous ?

Nabil Ferguenis : Avant de répondre à cette question, il est important de parler de la situation actuelle de notre école qui verse dans tout, sauf dans la modernité et la citoyenneté. Une école qui encourage tout sauf les compétences et le savoir-faire. Ajouter à cela, une surcharge des classes et celle des programmes et des horaires. La situation actuelle de l'école algérienne qui se singularise par la surcharge des classes, d'une part, et celle des programmes et des horaires, d'autre part, ne permet pas à l'enfant de s'épanouir et d'exercer les activités culturelles et sportives nécessaires pour son évolution mentale et corporelle. En plus de cela, les programmes sont loin d'être attractifs pour l'enfant. La surcharge du cartable aussi pèse sur la santé de l'enfant qui tréballe 12 à 15 kilos de livres et cahiers chaque jour !

Les établissements scolaires sont dans une situation alarmante, aggravée par le système d'austérité imposé, le matériel en panne depuis des années, sachant que le manque de maintenance et la restauration laissent à désirer.

Dans quelques jours nous assisterons à une rentrée scolaire qui s'annonce difficile, vu le nombre important d'élèves admis en classes supérieures, dû principalement, cette année, à la moyenne de passage qui est de 9/20.

Ainsi, l'importance du nombre d'élèves admis au cycle secondaire et au niveau des collèges posera à coup sûr le problème de surcharge des classes. Une équation difficile à gérer.

On sera donc devant un grand défi. Le ministère de l'Education nationale doit agir en urgence pour rattraper et corriger certains dysfonctionnements qui pourraient plonger le secteur dans l'anarchie.

Le ministère de l'Education nationale parle d'un protocole sanitaire de prévention. Sera-t-il, à votre avis, respecté sur le terrain ? L'école possède-t-elle les moyens de prévention nécessaires contre le coronavirus pour accueillir les élèves ?

La situation sera difficile car nous ne savons pas quand la pandémie de Covid-19 prendra fin. De plus, les établissements d'enseignement n'ont pas les moyens de prévention nécessaires pour accueillir les élèves. Aussi, il sera difficile de respecter le protocole sanitaire d'autant qu'un nombre important d'établissements scolaires seraient dans l'incapacité d'appliquer ce protocole, en raison d'une «dégradation avancée». Cette situation pèsera certainement sur l'incapacité des établissements à réunir de façon régulière les produits d'entretien et d'hygiène. A cela s'ajoute le manque de personnel d'entretien appelé ouvrier professionnels, ce qui rendra le nettoyage et la désinfection des salles très difficile, pour ne pas dire impossible. Il faut que les établissements soient dotés par la tutelle en produits d'hygiène et d'entretien ainsi qu'en matériel de désinfection pour régler ce problème. Il faut aussi trouver une solution pour le transport scolaire. Avec les moyens actuels limités, le système scolaire ne pourra pas assurer la protection de la santé et la sécurité des élèves,



des enseignants et des autres personnels de l'éducation.

Selon vous, est-il possible d'organiser la rentrée scolaire en octobre et que suggérez-vous pour sa réussite ?

Le ministère de l'Education nationale doit revoir sa décision d'organiser la rentrée scolaire le mois d'octobre prochain. Les directions de l'éducation au niveau national n'auront pas suffisamment de temps pour préparer au mieux les emplois du temps, de revoir le programme, d'alléger les horaires et d'organiser le transport. Ce n'est pas une question de possible ou pas possible. Le ministère doit trancher dès maintenant pour gagner du temps et permettre aux élèves de retourner sur les bancs de l'école. Il faut égale-

ment donner à l'administration le temps de préparer les emplois du temps pour les élèves et les enseignants. Pour l'organisation de cette rentrée, on peut commencer par le système de «groupe», surtout que parfois il y a des classes dont le nombre d'élèves dépasse les 45. On sera donc dans l'obligation de réduire les heures et d'alléger le programme scolaire. Par la suite, on verra l'évolution de la situation avec le temps.

Mais une chose est sûre : on doit protéger la santé de l'élève et du travailleur mais aussi ne pas rester aussi longtemps loin des bancs de l'école. La tutelle doit prendre des décisions sages dans les plus brefs délais. J'espère que la rentrée des classes ne tardera pas, sinon on fera face à un problème de cumul et de cours perdus qui ne sera pas sans conséquences sur le déroulement de l'année scolaire. **L. A. R.**

160 nouveaux cas et 4 morts en 24 heures Notable baisse des contaminations

L'ALGERIE a enregistré 4 nouveaux décès du coronavirus ces dernières 24 heures, le même nombre qu'hier, portant à 1 711 le total des morts, a annoncé, hier, le porte-parole du Comité scientifique en charge de la gestion de l'épidémie, le Pr Djamel Fourar. Le nombre de contaminations a connu une nouvelle baisse avec 160 cas, soit quinze cas de moins par rapport à hier (175), pour atteindre au total 50 914 cas confirmés. **R. N.**

Préparation de la rentrée scolaire

Les syndicats soumettent aujourd'hui leurs propositions à Ouadjaout

Le ministre de l'Education nationale poursuivra dès aujourd'hui sa série de rencontres avec les syndicats de son secteur, dans le cadre de la préparation de la rentrée scolaire 2020/2021.

Le Syndicat national des travailleurs de l'Education (Snte) a partagé sur sa page Facebook un document où il cite toutes les propositions concernant la prochaine rentrée scolaire qu'il va soumettre au ministère de l'Education. Le Snte a suggéré la nécessité d'organiser des «sessions de formation» à l'intention des directeurs d'établissement d'enseignement, des professeurs et des superviseurs pédagogiques, afin de les former aux protocoles de santé. En outre, le syndicat a plaidé pour «l'adaptation des écoles et les méthodes d'enseignement», considérant que «le plus gros problème du retour à l'école est la surcharge des

classes». Le syndicat propose donc d'adopter un «retour par rotation» pour les élèves. Une entrée scolaire «progressive» en deux groupes, selon le nombre et selon les niveaux. Dans son document, le syndicat a également suggéré de supprimer la pause où les élèves sortent dans la cour sauf dans les cas les plus urgents, en plus de réduire le programme scolaire et de se contenter des connaissances et des tests de base en seulement deux semestres, tout en appelant à la possibilité de réduire la durée de classe d'une heure à 45 minutes seulement dans l'enseignement moyen et secondaire et de 45 minutes à 30 minutes dans l'enseignement primaire. Si nécessaire, indique le Snte, tout en mettant l'accent sur le maintien du début de la semaine scolaire le dimanche et de la fin de la semaine scolaire le jeudi. En

plus d'intégrer les leçons perdues du troisième semestre de l'année dernière (2019/2020) dans les leçons de cette année en les endoctrinant comme connaissances. Il est à noter que le président du bureau national de l'Union nationale du personnel de l'éducation et de la formation (Unpef), Sadek Dziri, avait indiqué que lors de cette réunion plusieurs dossiers seront soulevés et traités. En revanche, elle sera basée sur les préparatifs de la prochaine rentrée scolaire, dont la date n'a pas encore été déterminée, selon la dernière déclaration du Premier ministre. Parmi les propositions que son syndicat présentera au ministère de l'Education, celles d'assurer la mise en œuvre du protocole sanitaire, notamment en ce qui concerne la distanciation qui ne peut être réalisée qu'en appliquant le système de double vaca-

tion, car au niveau des différentes écoles du pays, le nombre d'élèves par classe avoisine les 50. Dziri a déclaré que «près de 9 millions d'élèves se préparent à reprendre le chemin des établissements éducatifs, ce qui pose le problème de la surcharge des classes». Il a également proposé l'application du système d'étude jour après jour, indiquant qu'il pourrait prolonger le volume horaire mais ne nuira en rien dans les programmes scolaires. Enfin, il a indiqué qu'avec la pandémie de Covid 19, l'accent doit être mis à l'avenir sur l'enseignement à distance en fournissant toutes les conditions, de l'amélioration du flux d'Internet à la transition vers la numérisation jusqu'aux plateformes scientifiques ouvertes, qui offrent, selon lui, toutes les solutions dans des circonstances exceptionnelles.

Thininene Khouchi

Histoire/Algérie-France

Un député français propose la restitution du burnous de l'Emir Abdelkader

■ Lors de son intervention à l'Assemblée française, dans le cadre de l'examen du projet de loi relatif à la restitution de biens culturels à la République du Bénin et à la République du Sénégal en Commission des affaires étrangères, le député des Français établis à l'étranger, M'jid El Guerrab, a proposé la restitution du burnous de l'Emir Abdelkader, exposé à ce jour au musée des Invalides, à Paris.

Meriem Benchaouia

«**J'**ai proposé que cette politique soit élargie à d'autres œuvres, à l'instar du burnous (caftan) de l'Emir Abdelkader», a écrit le député sur sa page Facebook. A l'image du retour du sabre d'El Hadj Oumar Tall au Sénégal, effectué lors de la visite du Premier ministre Edouard Philippe en novembre 2019, cette restitution du burnous de l'Emir Abdelkader symboliserait, selon le député, «un geste d'apaisement et de renouveau des relations entre l'Algérie et la France». «Chaque fois qu'on parle du passé colonial de la France, il y a toujours de la passion et de la crispation dues à l'instrumentalisation politicienne. Les auteurs du rapport Sarr Savoie ont estimé que 46 000 œuvres du musée du Quai-Branly relayaient d'un vice de consentement. Autrement dit, ces œuvres ont rejoint les collections françaises par des chemins inavoués, conséquence de pillage, de vols ou encore d'achats injustement attribués pour la période 1865-1960. Ces appropriations sont les conséquences du fait colonial. La situation de ces œuvres doit être réexaminée en ouvrant la porte à des restitutions aux gouvernements africains. Et de ce point de vue-là, ne faudrait-il pas avoir une réflexion sur des objets symboliques, comme pour le burnous d'Abdelkader qui se trouve au musée des Invalides, et le restituer à l'Algérie», a-t-il déclaré à l'occasion de ce débat. Une proposition qui a été accueillie favorablement, selon la rapporteuse du texte, Marion Lenne : «Cette réflexion doit être menée et pour quoi pas créer du consensus derrière cette proposition, car il faut avancer main dans la main ensemble sur ces sujets-là», a-t-elle déclaré. Pour rappel, le 5 juillet dernier, l'Algérie a officielle-

ment reçu 24 crânes de résistants algériens tombés en martyrs lors de l'invasion française des territoires algériens, qui étaient conservés depuis plus d'un siècle et demi au Musée d'histoire naturelle de Paris. Le chef de l'Etat, Abdelmadjid Tebboune, avait affirmé que l'Algérie ne s'arrêterait pas là, demandant à la France de reconnaître ses crimes coloniaux.

Nouvelles révélations sur les assassinats ciblés par les services secrets français

La France, durant la guerre d'Algérie, notamment entre 1956 et 1962, a ordonné à ses services secrets d'assassiner des citoyens français «pro-FLN» (Front de libération nationale), relève le journaliste d'investigation Jacques Forollou dans une contribution au journal français «Le Monde». «Des documents lèvent le voile sur des projets d'élimination de Français, d'Européens et de dignitaires étrangers pendant la guerre d'Algérie», précise le journaliste, citant essentiellement le livre «Les Tueurs de la République» (Plon) de Vincent Nouzille et des extraits du fonds d'archives personnelles de Jacques Foccart, «homme de confiance du général de Gaulle, chargé de suivre les services secrets et les affaires africaines». Le journaliste rapporte ainsi qu'«au cœur de l'été 1958, dans le plus grand secret d'un pouvoir gaulliste tout juste revenu aux affaires grâce au putsch d'Alger du 13 mai, Jacques Foccart a coordonné, sous les ordres du général, un programme d'opérations clandestines sur fond de conflit algérien. Menaces, attentats, sabotages mais aussi des assassinats qui figurent parmi les moyens employés. Le service action du



PH. > D. R.

Sdece (service de documentation extérieure et de contre-espionnage, devenu DGSE) était chargé de mener ces missions. Constantin Melnik, conseiller du Premier ministre chargé des affaires de renseignement de 1959 à 1962, chiffrait le nombre d'assassinats à 140 pour la seule année 1960, sans pour autant fournir de détails».

Massacres du 17 octobre : une association française demande la reconnaissance du crime par l'Etat

Une association française (Association républicaine des anciens combattants, des combattants pour l'amitié, la solidarité, la mémoire, l'antifascisme et la paix ARAC) a appelé au «libre accès à l'ensemble des archives relatives aux massacres du 17 octobre 1961 et la reconnaissance de ces crimes par l'Etat», peut-on lire dans son communiqué. «Il n'a pas été possible jusqu'ici de

connaître combien de personnes sont mortes dans ces massacres. C'est pourquoi l'ARAC demande le libre accès à l'ensemble des archives relatant des travaux des chercheurs et historiens français sur ces massacres. Par cette disposition l'Etat français arriverait à rompre le silence et provoquerait, par la voix de son Parlement, la reconnaissance des crimes du 17 octobre 1961», est-il écrit dans le communiqué de l'Association publiée sur sa page Facebook. L'ARAC a souligné dans sa publication intitulée «17 octobre 1961-17 octobre 2020 : obtenir la reconnaissance du crime par l'Etat», que «ce fut un événement d'une gravité exceptionnelle de la répression d'Etat, la plus violente qu'ait jamais provoquée une manifestation de rue en Europe occidentale dans l'histoire contemporaine». Elle estime que «par cette reconnaissance officielle, la République française œuvrerait au rapprochement franco-algérien, à un traité de paix et d'amitié plus que jamais nécessaire aujourd'hui». **M. B.**

LA QUESTION DU JOUR

Le démenti d'el-Serraj à lui-même

Suite de la page une

Souvent il faut attendre la ou les suites d'un événement pour mieux en cerner la signification. En l'occurrence, il n'a pas fallu attendre bien longtemps avant que l'on comprenne qu'el-Serraj ne se concevait pas le 16 septembre comme un partant mais plutôt comme un restant. La condition même qu'il posait à sa démission, à son départ volontaire par conséquent, n'était pas susceptible d'être satisfaite en aussi peu de temps. Pour que cela fût possible, il eût fallu qu'un accord fût déjà trouvé portant non seulement sur son départ mais également sur son remplaçant, et d'une façon plus générale sur la composition d'un nouveau Conseil présidentiel. On conviendra que voilà bien des questions difficiles à régler et qu'il faudrait néanmoins résoudre avant que lui-même ne puisse quitter la scène. Dans ce même discours à l'ONU, c'est en vain non plus qu'on chercherait une offre de dialogue à l'adresse du gouvernement de Tobrouk. El-Serraj y est au contraire revenu pleinement à la vieille idée qu'il n'existe qu'une autorité légitime en Libye, et c'est celle-là même qu'il incarne lui au premier chef, qui est dans sa personne davantage que dans le Conseil présidentiel et le Haut Conseil d'Etat réunis. Si un jour le doute l'avait assailli, il s'est dissipé depuis. Il se trouve que ce qui est en débat dans le dialogue interlibyen, si bien sûr dialogue il y a vraiment, ce qui pour l'heure n'est guère évident, ce n'est pas le renouvellement de l'accord de Sekhirat, mais son dépassement. Cet accord est en effet un accord de transition, en attendant que la Libye recouvre son unité politique et territoriale. Le moins que l'on puisse dire de lui, c'est qu'il n'est pas un accord final. Tel ne semble pas être l'avis d'el-Serraj, qui semble en tout cas y tenir plus que jamais.

M. H.

À la mémoire du résistant Hadj Mokhtar et de 36 martyrs de Tiroual Inauguration de deux monuments à Ouacif (Tizi-Ouzou)

Deux monuments, réalisés à la mémoire du résistant algérien contre l'occupation française Hadj Mokhtar Ath Saïd du village Tiroual dans la commune d'Aït Boumahdi (daïra de Ouacif) au sud de Tizi-Ouzou et de 36 martyrs de la guerre de Libération nationale de ce même village, ont été inaugurés, hier, au lieu-dit Taghzout, a-t-on appris des organisateurs. Le premier monument est une statue réalisée par l'artiste sculpteur Chadli Djamel de la wilaya de Guelma, qui a tenté de matérialiser les traits du résistant

Hadj Mokhtar à partir de descriptions transmises par ses contemporains, a indiqué à l'APS le président de l'Assemblée populaire communale (APC) d'Aït Boumahdi, Saadi Zerar. Ce responsable élu et le président de l'association qui porte le nom de ce héros de la résistance populaire qui a organisé cet événement commémoratif, Mohamed Ouassaid Aomar, ont rappelé que Hadj Mokhtar Ath Saïd, né à la fin du XVIII^e siècle dans le village de Tiroual, a été «l'un des premiers résistants contre l'occupant fran-

çais». «Chef du Arche des Ath Vouakkach, il était l'un des chefs de guerre qui ont conduit, en 1830, des troupes de combattants de sa région à Staoueli (Alger) pour faire barrage à l'invasion française. Une résistance qui se poursuivra jusqu'en 1857», ont indiqué MM. Zerar et Mohamed Ouassaid. Hadj Mokhtar Ath Saïd était aussi connu pour sa poésie qu'il composait la nuit, lorsque les Muses l'arrachent aux bras de Morphée pour lui inspirer des paroles, exprimant ses préoccupations comme il s'en plaint lui-

même dans un poème «Aanigh d bab i-y-idaan lghed felli ledit lili» (Est-ce la malédiction paternelle qui m'a condamné aux discours nocturnes) (in Actes de la Recherche en Sciences Sociales, 1978. p. 51). Le président de l'APC d'Aït Boumahdi a souhaité que cette initiative, visant à rappeler ce grand résistant, poète, qui était aussi un sage et un réconciliateur qu'on consultait pour régler les conflits, soit renforcée par un travail de recherche sur les parcours de Hadj Mokhtar, cité par l'écrivain et anthropo-

logue Mouloud Mammeri dans «Poèmes Kabyles anciens» et de «Collecte de ses poèmes». L'autre monument inauguré hier est une stèle dédiée à la mémoire de 36 martyrs du village Tiroual tombés au champ d'honneur en janvier 1957, lors d'un accrochage avec l'armée coloniale française près de l'Oued Taghzout, durant lequel même des civils ont été massacrés, selon les témoignages de villageois, a indiqué Mohamed Ouassaid.

K. L.

Révision constitutionnelle

Les droits et libertés consacrés par une vingtaine de nouvelles dispositions

■ Les droits fondamentaux et les libertés publiques constituent un des six axes autour desquels s'articule le projet de révision de la Constitution, un axe à travers lequel transparaît la volonté de consacrer ces droits et libertés par l'introduction d'une vingtaine de nouvelles dispositions.

Par Halim O.

Ainsi, la consécration des droits fondamentaux et des libertés publiques a été, d'abord, actée dans un nouvel article (34) faisant obligation aux institutions et pouvoirs publics de respecter les dispositions constitutionnelles en la matière. Ce faisant, on passe du simple énoncé à un stade où l'administration et les autres institutions de l'Etat sont tenues de se conformer aux normes édictées par la loi fondamentale dans leurs rapports avec le citoyen.

Dans le même ordre d'idées, le projet de révision de la Constitution stipule non seulement le caractère obligatoire du respect des droits fondamentaux et libertés publiques, mais dispose aussi que leur limitation ne peut intervenir qu'en vertu d'une loi et pour des raisons liées à la protection de l'ordre public et à la protection d'autres droits et libertés consacrés par la Constitution.

Le Comité d'experts chargé de formuler des propositions sur la révision de la Constitution, présidé par Ahmed Laraba, a relevé que ces prescriptions à caractère impératif à l'endroit de l'ensemble des pouvoirs publics constituent «une nouveauté qui mérite d'être soulignée en considération de la sécurité juridique et démocratique qu'elles procurent».

Dans sa lettre de mission adressée en janvier dernier au président du Comité d'experts, le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, avait indiqué que la réflexion doit porter sur «l'élargissement et l'enrichissement des espaces de liberté du citoyen à la fois par la consécration de nouvelles libertés individuelles et collectives, le cas échéant, et la consolidation

des droits constitutionnels garantis».

Il s'agit, avait précisé le chef de l'Etat, de «donner un contenu et un sens aux droits et libertés et de protéger particulièrement la liberté de manifestation pacifique et la liberté d'expression et de la presse (...) qui doivent s'exercer librement sans porter atteinte à la dignité, aux libertés et aux droits d'autrui».

L'axe relatif aux droits fondamentaux et libertés publiques consacre, en outre, le principe de sécurité juridique, impliquant pour l'Etat de «veiller dans la mise en œuvre de la législation relative aux droits et libertés à assurer son accessibilité, sa lisibilité et sa stabilité».

S'agissant de l'inviolabilité de la personne humaine, l'article 39, en plus des traitements cruels, inhumains ou dégradants, adjoint que la «torture» et la «traite des personnes» sont réprimés par la loi.

Un nouvel article (40) a été introduit concernant les droits de la femme, disposant qu'elle (la femme) est protégée par l'Etat «contre toute forme de violence en tous lieux et en toutes circonstances». La loi garantit aux victimes de violences «l'accès à des structures d'accueil, à des dispositifs de prise en charge et une assistance judiciaire».

Autre nouveauté à signaler en matière de droits et garanties judiciaires, «toute personne doit être informée des motifs de son arrestation» (art. 44). Dans le même contexte, le paragraphe 1 de l'article 46 vient combler une lacune en disposant que «toute personne objet d'une arrestation, d'une détention provisoire arbitraire ou d'une erreur judiciaire a droit à une réparation».

Toujours dans le domaine des garanties, l'article 47 énonce que «toute personne a droit à la pro-

tection de sa vie privée et de son honneur» et «a droit au secret de sa correspondance et de ses communications privées, sous toutes leurs formes». Aucune atteinte à ces droits n'est permise «sans une décision motivée de l'autorité judiciaire».

Le même article dispose que la protection des personnes dans le traitement des données à caractère personnel est un «droit fondamental».

Liberté des cultes garantie et manifestations pacifiques sur «simple déclaration»

L'article 51 stipule que «la liberté d'exercice des cultes est garantie, elle s'exerce dans le respect de la loi» et «l'Etat assure la protection des lieux de culte de toute influence politique ou idéologique».

A propos de libertés, l'article 52 garantit et consacre la liberté d'expression, alors que les libertés de réunion et de manifestations pacifiques sont garanties et s'exercent sur «simple déclaration». Concernant la promotion de la société civile, «l'Etat encourage les associations d'utilité publique» et les associations «ne peuvent être dissoutes qu'en vertu d'une décision de justice» (art. 53).

Pour ce qui est de la liberté de la presse, qu'elle soit écrite, audiovisuelle ou électronique, elle est garantie dans l'article 54, dans lequel plusieurs nouvelles dispositions ont été insérées pour clarifier les choses.

La liberté de la presse comprend, notamment, «la liberté d'expression et de création des journalistes et des collaborateurs de presse», «le droit des journalistes d'accéder aux sources d'information dans le



PH/D. R.

respect de la législation en vigueur», «le droit à la protection de leur indépendance et du secret professionnel» et «le droit de fonder des journaux et toute autre publication sur simple déclaration».

Elle comprend aussi, «le droit de créer des chaînes télévisuelles, radiophoniques et des sites et journaux électroniques dans les conditions fixées par la loi». Elle prohibe, cependant, la diffusion de tout discours «discriminatoire et haineux».

Des partis politiques s'étant plaints par le passé de dépassements et de parti pris de l'administration, l'article 57 stipule que «l'Etat assure un traitement équitable à l'égard de tous les partis

politiques».

L'administration, pour sa part, «doit s'abstenir de toute pratique de nature à entraver le droit de créer des partis politiques».

Concernant les rapports administration-citoyen, un nouvel article (77) a été introduit, en vertu duquel tout citoyen a le droit de présenter à l'administration, individuellement ou collectivement, des pétitions aux fins d'exposer des questions d'intérêt général ou des atteintes aux droits fondamentaux. L'administration concernée doit informer les pétitionnaires, dans un délai raisonnable, des suites réservées à leurs demandes.

H. O.

Droits et libertés publiques

Répondre aux actuels challenges

Des spécialistes en droit et en sciences politiques considèrent que les nouvelles bases constitutionnelles contenues dans le projet de révision de la Constitution répondent aux exigences et aux challenges de l'actuelle étape que traverse le pays.

Les nouvelles bases sont en conformité avec les principes universels, notamment pour ce qui a trait aux droits fondamentaux et aux libertés générales, soulignent-ils.

Les spécialistes interrogés par l'APS au sujet du projet de la révision de la Constitution, adopté par les deux chambres du Parlement, estiment que les principes et garanties contenus dans ce texte correspondent aux exigences populaires pour une nouvelle étape, qui va de pair avec les nouvelles exigences imposées à l'échelle mondiale, considérées comme «la pierre angulaire de toute société démocratique».

Changement profond et radical

Le coordinateur de «l'Encyclopédie juridique algérienne» (un ouvrage collectif), M^r Ahmed Laouar, qui a exercé dans le passé les fonctions d'avocat et de juge, a

rappelé que «le projet de révision de la Constitution, dans son article 34, introduit une disposition portant obligation aux institutions et pouvoirs publics de respecter les dispositions constitutionnelles en relation avec les droits fondamentaux et les libertés publiques».

«Cela signifie qu'un changement profond et radical sera opéré en matière de mise en place de nouvelles bases juridiques pour ces droits, ces libertés et les mécanismes entre les pouvoirs et institutions publiques, d'une part, et le citoyen, d'autre part», a-t-il souligné.

Pour le spécialiste, «le principe préconisé dans le projet de ce texte, qui sera proposé à un référendum le 1^{er} novembre prochain, assurera un équilibre entre les pouvoirs et les institutions publiques (gouvernement) et les individus (les citoyens), conformément aux défis de la nouvelle étape et des aspirations de la société algérienne à un Etat de droit, un Etat de justice et des libertés».

Le texte proposé au référendum comporte une garantie supplémentaire relative aux conditions et mécanismes limitant les droits fondamentaux et les libertés publiques. «Le texte interdit la limitation de ces

droits et libertés qu'en vertu d'une loi et pour des raisons liées à la protection de l'ordre public et la protection des constantes nationales et autres droits et libertés consacrés par la Constitution. La disposition insiste sur le fait que ces amendements ne peuvent en aucun cas toucher l'essence des droits et des libertés», poursuit le juriste. Concernant la sécurité juridique, l'expert a expliqué que cette garantie constitutionnelle exige la pérennité et la stabilité de la règle juridique avec l'abandon définitif de toute forme de législation et d'organisation conjoncturelle ou par décrets présidentiels. «Le projet consacre également la préservation de centres judiciaires avec la possibilité de permettre au citoyen d'exercer facilement et sans entrave les lois régissant les droits fondamentaux et les libertés générales», a-t-il ajouté. Par ailleurs, M^r Laouar s'est félicité des dispositions de l'article 35 portant sur la responsabilité de l'Etat devant toute atteinte aux droits fondamentaux et aux libertés générales en garantissant la protection juridique des victimes et leur indemnisation matérielle avec la poursuite des contrevenants à ces textes.

O. N.

Chicago

Le soja et le maïs relèvent la tête, le blé recule

LES COURS du soja et du maïs se sont un peu redressés vendredi à Chicago, après leur repli de la veille, mais le blé a terminé en retrait, sur la foi de prévisions météo humides en Ukraine pouvant favoriser la récolte. La poursuite de la sécheresse dans le nord du Brésil, plus grand producteur mondial de soja, soutenait les cours de l'oléagineux, a indiqué Dan Cekander de DC Analysis. Le ministère américain de l'Agriculture a par ailleurs rapporté une commande à l'exportation de 100 000 tonnes de tourteaux de soja vers une destination inconnue. Le soja, dont le cours a atteint des sommets depuis deux ans la semaine dernière, a été récemment poussé à la hausse, notamment par les multiples commandes de la part de la Chine. Mais celles-ci devraient s'atténuer avec l'arrivée de la fête nationale le 1^{er} octobre assortie d'une semaine de congé. «Les ventes vers la Chine devraient donc ralentir et peut-être reprendre juste après cette semaine de vacances», a affirmé Dan Cekander. Aux Etats-Unis, le climat était favorable pour le maïs alors que le gros de la récolte doit commencer dans une semaine à dix jours, ont noté les analystes de CHS. Le prix du blé a nettement faibli, sans doute handicapé par un nouveau renforcement du dollar vendredi. Un dollar plus fort défavorise les exportations américaines de blé, en les rendant plus chères. Mais surtout, selon l'expert de DC Analysis, le blé s'échangeait à la baisse sur les prévisions de la venue de pluies très attendues dans les régions productrices de l'Ukraine. «Ils ont vraiment besoin de pluies en Ukraine et c'est dans les prévisions, ce qui est bon pour eux», a expliqué Dan Cekander. Le boisseau de maïs (environ 25 kg) pour livraison en décembre, le plus échangé, a terminé vendredi à 3,6525 dollars contre 3,6350 dollars jeudi (+0,48 %). Le boisseau de blé pour livraison en décembre, le plus actif, a fini 5,4425 dollars contre 5,4975 dollars la veille (-1,00 %). Le boisseau de soja pour livraison en novembre, le plus échangé, a conclu à 10,0250 contre 10,0000 dollars à la précédente clôture (+0,25 %).

R. E.

Céréaliculture

Hamdani appelle à la levée des contraintes financières

■ Le ministre de l'Agriculture et du Développement rural, Abdelhamid Hemdani, a appelé la Banque de l'agriculture et du développement rural (BADR) à la levée des contraintes financières qui entravent les céréaliculteurs, notamment les lourdeurs administratives, a indiqué un communiqué du ministère.

Par Lylia K. /APS

Lors d'une réunion de travail avec le président-directeur général de la BADR, consacrée au traitement des préoccupations des agriculteurs liées au financement, M. Hamdani a évoqué les contraintes auxquelles sont confrontés les céréaliculteurs «notamment l'exigence, par la banque, d'une panoplie de documents administratifs liés au financement et à l'assurance», a précisé le communiqué. Aussi, M. Hamdani a ordonné la levée de toutes ces contraintes, qui influent négativement sur le bon déroulement de la campagne céréalière, appelant la Banque agricole à réduire les délais de traitement des dossiers et alléger, durant la période des labours-semailles, le dossier administratif demandé aux agriculteurs, ajoute la même source. Au terme de cette rencontre, qui a également regroupé le directeur général de l'Office algérien interprofessionnel des céréales (OaIC), des membres du Conseil national interprofessionnel de la filière céréales ainsi que les cadres centraux, au siège du ministère, le P-dg de la BADR s'est engagé à prendre en charge, dans les



Abdelhamid Hemdani, ministre de l'Agriculture et du Développement rural.

meilleurs délais, toutes les préoccupations soulevées par les professionnels. Par ailleurs, les deux parties ont examiné le projet de convention révisée relatif aux crédits R'fig liant la BADR et le ministère de l'Agriculture et du Développement rural. Le minist-

ère rappelle enfin que cette rencontre, tenue jeudi dernier, a déjà été précédée par une réunion lundi passé avec les différents intervenants dans la préparation de la campagne labours-semailles 2020-2021, durant laquelle plusieurs questions liées au financement ont

été soulevées par les professionnels. Il s'agissait notamment des lourdeurs dans le traitement des dossiers concernant l'octroi du crédit R'fig et le rééchelonnement des crédits des producteurs affectés par la crise sanitaire liée au Covid-19.

L. K./APS

Changes

L'euro glisse au plus bas en deux mois face au dollar

L'euro s'est affaibli encore nettement vendredi face au dollar, atteignant un nouveau plus bas depuis fin juillet, tandis que s'accroissent les craintes concernant l'accélération de la pandémie de coronavirus en Europe. Vers 21h00 GMT, l'euro perdait 0,37 % face au billet vert à 1,1629 dollar, après cinq séances de baisse d'affilée.

«Toute la semaine, l'euro s'est affaibli presque chaque jour», a constaté Brad Bechtel de Jefferies, expliquant que le dollar jouait son traditionnel rôle de valeur refuge «vu les tensions autour des élections (américaines) et les inquiétudes sur la résurgence du coronavirus, surtout en Europe». Il souli-

gnait que le renforcement du dollar se faisait aux dépens des devises des marchés émergents notamment. «Beaucoup d'événements se conjuguent. Il y a bientôt le premier débat électoral mardi aux Etats-Unis, il y a eu le Covid-19 qui s'est accéléré toute la semaine en Europe et toujours la question du Brexit, qui parfois connaît une éclaircie, parfois non», a ajouté le cambiste. L'Union européenne a appelé jeudi ses Etats membres à durcir leurs mesures de contrôle «immédiatement» face aux nouveaux foyers d'épidémie de Covid-19, au lendemain de l'annonce de nouvelles restrictions en France où le nombre de contaminations recensées bat

des records. Plus de cinq millions de personnes ont été contaminées en Europe, et l'agence européenne chargée de surveiller les épidémies a fait état jeudi de sa «grande inquiétude» pour sept pays de l'UE, dont l'Espagne, qui a annoncé vendredi l'extension des restrictions de mouvements à d'autres zones de la région de Madrid. «Une large part de la baisse du dollar en juin et juillet était due à l'hypothèse que la situation était pire aux Etats-Unis et que les effets à long terme sur le PIB seraient plus prononcés qu'en Europe notamment», a rappelé Ulrich Leuchtmann, analyste pour Commerzbank.

Sérine N.

Bourse

Wall Street parvient à conclure la semaine sur une bonne note grâce à la tech

La Bourse de New York, qui avait débuté la séance hésitante, est parvenue vendredi à conclure la semaine dans le vert pour la première fois en trois semaines, tirée par un retour des grands noms de la tech. Le Dow Jones Industrial Average (DJIA) a pris 1,34 % à 27 173,96 points. Le Nasdaq, à forte coloration technologique, a avancé de 2,26 % à 10 913,56 points et l'indice élargi S&P 500 a gagné 1,60 % à 3 298,48 points. La veille, Wall Street avait timidement terminé en hausse. Le DJIA avait avancé de 0,20 % et le Nasdaq de 0,37 %. «Le marché qui était sous pression depuis un certain

temps a été animé par la recherche de bonnes affaires vendredi», a expliqué Art Hogan de National Holding Corporation. Les actions ont terminé «en hausse, soutenues par le secteur de la technologie qui a tempéré les récents vents contraires», ont souligné les analystes de Wells Fargo. «Mais les inquiétudes vis-à-vis de la résurgence de cas de coronavirus, notamment en Europe, assombrissent toujours le marché», ont-ils poursuivi. De plus, les perspectives d'un accord entre démocrates et républicains aux Etats-Unis pour un cinquième plan de relance budgétaire «demeurent

faibles», ont-ils averti. Les titres Apple (+3,75 %), Amazon (+2,49 %), Facebook (+2,12 %), Microsoft (+2,28 %) et Tesla (+5,04 %) ont permis au Nasdaq de conclure la semaine sur des gains solides. Boeing a été dopé (+6,85 % à 156,05 dollars) par la nouvelle d'une possible remise en service en Europe «d'ici la fin de l'année» du Boeing 737 MAX, cloué au sol depuis mars 2019 après deux accidents meurtriers. Sur le marché obligataire, le taux à 10 ans sur la dette américaine baissait à 0,6544 %, contre 0,6659 % jeudi soir.

Agences

Ecoles, routes, eau potable, électricité...

Les problèmes en suspens de nombreuses zones d'ombre réglés

■ Le conseiller du président de la République chargé des zones d'ombre, Brahim Mourad, a souligné, jeudi dernier à Naâma, que les problèmes de développement en suspens de nombreuses zones d'ombre à travers le pays ont été réglés, notamment le manque de salles de classe, la réalisation des routes, l'approvisionnement en eau potable, l'électricité et le gaz.

Par Melissa A.

M. Mourad a déclaré, lors de la deuxième et dernière journée de sa visite marquée par l'inspection de projets destinés à améliorer les conditions de vie des habitants des zones d'ombre de la wilaya, que l'évaluation de la concrétisation des programmes de développement au niveau des zones d'ombre est «positive», déclarant que les résultats préliminaires sont rassurants pour ce qui concerne la prise en charge des besoins urgents de développement au niveau d'un nombre important de ces zones et que les efforts continuent pour surmonter les difficultés et les obstacles auxquels le développement fait face. «De nombreuses réalisations sont

devenues, aujourd'hui, une réalité palpable, dans le cadre du programme spécial de lutte contre les zones d'ombre qui bénéficient d'un suivi spécial de la part du président de la République, Abdelmadjid Tebboune», a-t-il affirmé. Brahim Mourad a fait savoir que les moyens financiers sont disponibles et que les walis et les présidents des communes, en partenariat et en consultation avec les habitants, doivent déterminer de manière précise où cet argent doit être dépensé et les zones dépourvues de conditions de vie décente, pour assurer un équilibre de développement suivant les caractéristiques de chaque zone. En outre, il a instruit les responsables locaux et les services concernés de concrétiser ces projets, avec la nécessité de prendre en considération le caractère d'urgence de

ces opérations de développement, ainsi qu'un contrôle et un suivi continu et précis de la réalisation, pour concrétiser les objectifs tracés dans les délais prévus. Durant cette seconde et dernière journée de sa visite dans la wilaya de Naâma, le conseiller du président de la République a inspecté des projets de développement et a écouté les préoccupations des citoyens à travers plusieurs zones d'ombre dans les communes de Moghrar, Djenine Bourzeg, Asla et Naâma. Le programme de la visite a comporté le coup d'envoi d'approvisionnement de 10 familles en gaz naturel au niveau de la zone de «Oum El manatiq», dans la commune de Djenine Bourzeg, l'inspection des travaux de renouvellement des réseaux d'approvisionnement en eau potable et d'assai-



nissement et l'inauguration d'un stade de proximité en tartin au village Sidi Brahim, dans la commune de Moghrar. Le conseiller a aussi inspecté les travaux de réalisation d'un château d'eau de 500 mètres cubes en phase d'achèvement, qui sera relié au réseau de distribution au niveau du village Harchaïa dans la commune de Naâma, ainsi que la réfection de la route menant au

village «Touacjer» sur une distance de 5 km dans la même commune. La wilaya de Naâma recense 72 zones d'ombre où 115 opérations ont été enregistrées, notamment dans les secteurs des Ressources en eau, des Travaux publics, de l'Education et de l'Energie, avec une enveloppe budgétaire de plus de 2 milliards DA.

M. A.

Formation professionnelle à Tizi-Ouzou

Adoption d'une nouvelle carte pédagogique

Une nouvelle carte pédagogique adaptée au marché de l'emploi local est mise en œuvre au niveau de l'enseignement et de la formation professionnelle à Tizi-Ouzou, a-t-on appris vendredi du responsable local de ce secteur, Rachid Louhi. La mise en œuvre de cette carte qui tient compte, également, des spécificités de chaque localité, entamée en 2018 et adoptée par la commission de partenariat de la wilaya en juillet dernier, est intervenue après le recensement des besoins en formation exprimés par les différents secteurs socio-économiques. Elle se traduira, a déclaré M. Louhi, par «l'ouverture de nouvelles spécialités à travers différents établissements de formation en relation avec les branches professionnelles prioritaires selon la demande exprimée». Par ordre de priorité, il citera, le secteur de l'Agriculture avec ses différentes branches, la Pêche et la ressource halieutique, l'Industrie avec ses différentes filières, le renfor-

cement des formations en bâtiment et travaux publics et l'économie du savoir. A cet effet, a-t-il dit, «plusieurs conventions ont été signées avec différentes directions pour la mise à disposition du secteur de la Formation professionnelle de personnels afin d'assurer les formations là où il y a un besoin». Autre nouveauté du secteur de la Formation

professionnelle pour cette rentrée, a indiqué le même responsable, l'ouverture d'une maison d'accompagnement et d'insertion des jeunes diplômés en collaboration avec les dispositifs d'aide à l'emploi (Ansej, Angem, Cnac, Anem). Domiciliée au niveau du CFPK Kerrad-Rachid du chef-lieu de wilaya, elle se chargera de «l'élaboration de fiches numé-

riques devant faciliter l'insertion des diplômés à la recherche d'un emploi», a-t-il précisé. A cet effet, a-t-il soutenu, «un ambitieux programme d'action a été élaboré en concertation avec les acteurs impliqués dans la problématique de l'emploi devant permettre à la commission de wilaya de se prononcer sur les opportunités d'insertion et la nature des spéciali-

tés à dispenser». Cette année, le secteur de la Formation professionnelle au niveau de la wilaya offre un total de 11 444 places pédagogiques, tous modes et dispositifs de formation confondus, dont 3 655 en formation résidentielle, 4 080 en formation par apprentissage et 3 709 en formation qualifiante.

Amina K.

Pour l'explication du projet de révision de la Constitution

Naissance de l'Initiative du rassemblement des cadres et des acteurs de la société civile

La naissance de l'Initiative nationale du rassemblement des cadres et des acteurs de la société civile pour l'explication du projet de révision de la Constitution a été annoncée jeudi dernier à Blida par son coordinateur, Djamel Benzekri. «L'objectif de cette opération est de soutenir le projet de la révision constitutionnelle et d'explicitier ses

articles», a indiqué M. Benzekri à l'APS. «Ce projet de révision constitutionnelle représente la deuxième étape cruciale traversée par la nouvelle Algérie, après l'élection présidentielle du 12 décembre 2019», a-t-il souligné. Il a insisté, en outre, sur l'importance de l'action de proximité, qu'il considère comme un «devoir pour tous les cadres nationaux, le

mouvement associatif et les citoyens», en vue, a-t-il dit, d'«explicitier et simplifier les articles proposés dans cette révision constitutionnelle, notamment ceux qui peuvent paraître quelque peu ambigus, ou ont fait l'objet d'attaques de la part de certaines parties, dont le seul souci est d'entraver ce nouveau processus démocratique dans

notre pays», a soutenu M. Benzekri. Il a annoncé, en outre, «l'installation dans les prochains jours des coordinations des wilaya, à l'échelle nationale, outre l'animation de caravanes de proximité par des experts et professeurs en droit constitutionnel». Le programme de cette initiative nationale, installée en présence d'une trentaine d'associations locales et nationales, d'étudiants et de citoyens, et ayant choisi Blida comme point de départ, englobe également de nombreuses activités de sensibilisation visant à soutenir l'impératif d'une large participation au référendum sur la révision constitutionnelle, prévu le 1^{er} novembre prochain. A cela s'ajoute la programmation de la distribution de 20 millions de copies du projet de révision constitutionnelle, en plus d'explications relatives à certains articles, et ce, en collaboration avec l'Imprimerie officielle, selon le coordinateur national de cette initiative.

notre pays», a soutenu M. Benzekri. Il a annoncé, en outre, «l'installation dans les prochains jours des coordinations des wilaya, à l'échelle nationale, outre l'animation de caravanes de proximité par des experts et professeurs en droit constitutionnel». Le programme de cette initiative nationale, installée en présence d'une trentaine d'associations locales et nationales, d'étudiants et de citoyens, et ayant choisi Blida comme point de départ, englobe également de nombreuses activités de sensibilisation visant à soutenir l'impératif d'une large participation au référendum sur la révision constitutionnelle, prévu le 1^{er} novembre prochain. A cela s'ajoute la programmation de la distribution de 20 millions de copies du projet de révision constitutionnelle, en plus d'explications relatives à certains articles, et ce, en collaboration avec l'Imprimerie officielle, selon le coordinateur national de cette initiative.

Zakary N.

Trafic de drogue et de psychotropes à Ain Defla

Une mère et son fils arrêtés à Djendel

Les services de sécurité de Ain Defla ont arrêté au cours de cette semaine à Djendel (55 km au sud-est du chef-lieu de wilaya) une dame (61 ans) et son fils (29 ans) versés dans le trafic de kif traité et de comprimés psychotropes, en saisissant respectivement 5 g et 55 unités, a fait savoir avant-hier la cellule de communication et des relations publiques de wilaya. Sentant les policiers à leurs trousses, la dame et son fils ont pris la poudre d'escampette, élisant domicile à Khémis Miliana, a-t-on fait savoir, signalant que la fouille minutieuse de leur

domicile sis à Djendel a permis aux policiers de mettre la main sur 5 g de kif traité, 55 comprimés psychotropes ainsi que 23 000 DA représentant vraisemblablement les revenus de leur activité répréhensible, a-t-on détaillé. Plusieurs armes blanches, dont certains de grand calibre, ont également été retrouvés, a-t-on relevé de même source, observant que cet état de fait est révélateur des velléités d'agression chez les deux présumés coupables. Passant la ville de Khémis Miliana au peigne fin, les policiers ont réussi à mettre la main sur le duo familial, signalant

qu'une troisième personne (le deuxième fils de la dame arrêtée), en état de fuite, fait l'objet d'intenses recherches par les services de sécurité, a-t-on précisé. Après accomplissement des procédures réglementaires en vigueur, les deux mis en cause ont été présentés jeudi dernier devant les instances judiciaires de Khémis Miliana pour une comparution directe, et ont condamné la dame à 7 ans de prison ferme et infligé trois ans de plus à son fils (en sus du paiement d'amendes financières).

Nassim G.

Programme artistique du TNA

Les théâtres régionaux présents en force

■ Un programme riche et varié a été concocté par le Théâtre national algérien pour la rentrée culturelle 2020/2021. Cet édifice culturel, qui ouvre ses portes à son public après des mois de fermeture à cause du confinement, a annoncé une programmation artistique riche où les théâtres régionaux sont présents en force avec des pièces théâtrales, des rencontres-débats et des conférences.

Par Abla Selles

Après avoir remis les prix aux lauréats des concours virtuels organisés en période de confinement, le Théâtre national algérien Mahieddine-Bachtarzi vient d'annoncer une programmation artistique dans le cadre de la «Rentrée culturelle 2020-2021 - édition Mohammed Dib». En effet, plusieurs activités sont proposées au public dont une journée portant sur les «Réalizations dans le théâtre algérien», deux expositions (scénographies et photographies) au Palais de la culture Moufdi-Zakaria d'Alger, en collaboration avec les théâtres régionaux, une série de conférences et un hommage à l'écrivain Merzak Bagtache à la villa Dar Abdeltif.

Ce programme, qui s'est ouvert hier, se poursuit jusqu'au sept octobre prochain. Le programme annoncé est marqué par l'organisation d'un symposium baptisé «Réalizations dans le théâtre algérien... après 58 ans» où les théâtres régionaux du pays vont prendre part.

Cette rencontre qui s'organise à la Bibliothèque nationale d'El Hamma est une occasion pour revenir sur le passé, l'actualité et l'avenir du théâtre algérien. D'ailleurs, plusieurs thèmes seront abordés dont le «Théâtre algérien : rôle fonctionnel et transformations structurelles», «Le théâtre, les enjeux et l'avenir de l'Algérie», et enfin «Le rôle du théâtre dans l'action culturelle». Des spécialistes ainsi que des artistes algériens professionnels prennent part à ces ren-

contres. Ce symposium propose pour la journée de demain un Colloque national des hakawatis (les conteurs).

Des conteurs des différentes régions du pays prennent part à cette rencontre qui sera une occasion pour revisiter le patrimoine oral de notre pays. Le lendemain, ce sont les théâtres régionaux de Batna et de Constantine qui occuperont le même espace pour revenir sur le passé, le présent et l'avenir de ces établissements culturels. «Les activités virtuelles durant le confinement sanitaire» est le titre de la rencontre proposée par le théâtre régional de Annaba. Elle sera suivie par un diaporama intitulée «Malek Haddad parmi nous», mettant la lumière sur le travail de l'artiste et son apport au théâtre algérien.

Le premier octobre, ce sont les théâtres régionaux d'Oum El Bouaghi et Mostaganem qui prennent le relais, laissant l'espace après aux autres théâtres régionaux du pays.

En ce qui concerne la programmation des pièces théâtrales, c'est «Slimane Eluk» et «G.P.S» du théâtre régional d'Oum El Bouaghi, «Tinhinane» du théâtre régional de Annaba, «Aârabat el-Ahlam» du théâtre régional de Saïda, «Hamam» du théâtre régional de Sidi Bel-Abbès, «Al-Hariss» du théâtre régional d'El Eulma, «Fi kol beyt» du théâtre régional de Souk Ahras, «Sekoura» du théâtre régional de Mostaganem ainsi que le théâtre régional de Batna avec la pièce «Jugurtha» qui sont à l'affiche.

A. S.

بالتسليم مع
CULTURE NATIONALE
Théâtre National Algérien
Mahieddine Bachtarzi

لجنة إشراف
مجلس المدينة
وزارة الثقافة والفنون
مناخية الجليل التعاوي 2020 - 2021
«دورة محمد ديب»

برنامج
للأسبوع في المسرح الجزائري
بعد 58 سنة... أسئلة... تأملات ورهان...

- المقياس الأول: «المسرح الجزائري: الدور الوظيفي والتحويلات البنوية»
- المقياس الثاني: «المسرح والرهانات ومستقبل الجزائر»
- المقياس الثالث: «المسرح ودوره في الفعل الثقافي الوطني»

الأحد 27 سبتمبر 2020
بالمكتبة الوطنية - الحامة

المسرح الوطني الجزائري
Théâtre National Algérien

www.tna.dz
Théâtre National Algérien

Cinéma

Omar Sy s'inspire d'Arsène Lupin

DANS CETTE nouvelle série Netflix, Omar Sy incarnera un personnage qui s'inspire de la vie d'Arsène Lupin, un gentleman cambrioleur qui veut dévaliser des œuvres du Louvre.

Un Arsène Lupin 2.0 s'en prend au Louvre. Ce vendredi 25 septembre, Netflix a dévoilé la bande-annonce de «Lupin : dans l'ombre d'Arsène», une série adaptée du roman de Maurice Blanc «Arsène Lupin, gentleman cambrioleur». La sortie est prévue pour janvier 2021 sur la plateforme.

L'histoire suit le personnage d'Assane Diop qui se transforme en voleur de haut vol sur les traces d'Arsène Lupin. Dans la bande-annonce, c'est un Omar Sy vêtu d'un costume tel un gentleman qui nous est présenté. L'interprète nous explique qu'il a fait fortune grâce à «quelqu'un qui est rentré dans ma vie».

Dans le reste du casting on retrouvera aussi Hervé Pierre, Nicole Garcia, Clotilde Hesme, Ludvine Sagnier, Antoine Gouy, Shirine Boutella ou encore Soufiane Guerrab.

M. K.

Magazine électronique «Tidjissis» La culture locale mise en valeur

La direction de la culture et des arts de la wilaya d'Oum El Bouaghi a publié, mercredi le premier numéro du magazine culturel électronique intitulé «Tidjissis».

«Ce magazine électronique dévolu aux activités culturelles locales, sera publié à partir d'aujourd'hui sur les pages officielles des institutions relevant du secteur culturel local sur les réseaux sociaux», a affirmé à la presse le directeur de la culture, Ali Bouzoualegh.

Notre interlocuteur a souligné, dans ce sens, qu'il s'agit du «premier magazine du genre au niveau national relatif à ce

secteur».

Egalement directeur de la rédaction du magazine, ce responsable a ajouté, en marge de la cérémonie de lancement de ce nouveau média en ligne, organisée à la bibliothèque principale de lecture publique Malek-Bennabi du chef-lieu de wilaya, que l'idée de concevoir «Tidjissis» vient du fait que l'acte culturel «doit être soutenu par les médias».

Selon M. Bouzoualegh, ce magazine en ligne dont le premier numéro renferme 52 pages, «vise à combler le vide localement dans le domaine des médias culturels et à pro-

mouvoir les prédispositions culturelles et archéologiques de la région».

Relevant que l'appellation Tidjissis a été attribuée à ce média en ligne en référence à un site archéologique situé dans la région de Ain El Bordj, dans la commune de Amiria (Oum El Bouaghi), le rédacteur en chef du magazine, le poète Farid Merazka, a assuré que «l'objectif recherché est de réunir des intellectuels, des artistes, des écrivains et des poètes à travers cette tribune médiatique».

Pour leur part, les artistes de la wilaya ayant eu l'opportunité

de participer dans le premier numéro du magazine culturel ont apprécié y contribuer, notamment l'artiste plasticienne dans le domaine des miniatures musulmanes, Asma Farah, qualifiant Tidjissis d'«initiative encourageante promouvant la culture locale».

Ce magazine mensuel a traité plusieurs sujets mettant en exergue les activités culturelles locales, telles que le patrimoine, les sites archéologiques, les événements culturels, l'actualité des artistes, les structures relevant du secteur et autres faits culturels.

L. B.

Pour tourner son prochain film Tom Cruise voyagera dans l'espace

C'est officiel, en octobre 2021, Tom Cruise se rendra dans l'espace afin de tourner son film en collaboration avec la Nasa et Elon Musk, le patron de SpaceX. L'acteur de «Mission Impossible» s'envolera dans les airs aux côtés de Doug Liman, le réalisateur du long-métrage.

La nouvelle a été confirmée le lundi 22 septembre sur le compte Twitter Space Shuttle Almanac. Une photo a été partagée

et l'on aperçoit les prénoms de Tom Cruise et Doug Liman accolés de la mention «tourist 1» et «tourist 2».

De son côté, la Nasa avait confirmé en mai dernier son implication dans ce projet cinématographique.

Actuellement en cours de projet, aucune information concernant le titre ou bien le synopsis du film n'a été dévoilée.

La star américaine est connue pour ses

cascades, qu'il réalise lui-même. Pour les besoins du tournage «Rogue Nation», sorti en 2015, Tom Cruise s'était par exemple accroché au fuselage d'un avion de transport militaire Airbus.

Âgé de 58 ans, il a récemment sauté dans le vide à moto lors du tournage «Mission Impossible 7» qui s'est déroulé en Norvège.

R. C.



Ukraine

22 morts dans le crash d'un Antonov militaire

■ Au moins 22 personnes, pour la plupart des élèves d'une école militaire âgés d'une vingtaine d'années, ont été tués et deux autres grièvement blessés dans le crash d'un avion militaire, vendredi soir près de Kharkiv, dans l'est de l'Ukraine.

Par Rosa C.

Un journaliste de l'AFP a vu cet avion de transport Antonov An-26, partiellement détruit, près d'une route, entouré par la police.

Les images diffusées par les autorités sur les réseaux sociaux ont montré l'appareil en flammes. Sur des photos diffusées par les services d'urgence, des pompiers arrosent ses débris.

«22 personnes sont mortes», a indiqué à l'AFP le vice-ministre de l'Intérieur, Anton Guerachtchenko.

«La plupart d'entre elles (étaient) des étudiants de l'institut des forces aériennes ukrainiennes de Kharkiv», a ajouté dans un communiqué l'armée de l'air.

Deux personnes ont été blessées

et trois autres portées disparues, selon le dernier bilan du service d'État pour les situations d'urgence.

Le précédent bilan faisait état de 22 morts, deux blessés et quatre disparus sur un total de 28 personnes à bord, mais il s'est avéré qu'un étudiant, compté initialement parmi les disparus, n'a pas été admis à bord.

«L'étudiant Oleksandre Kharchenko n'a pas été admis à ce vol à la dernière minute», ont déclaré les forces aériennes, précisant que sept membres d'équipage et 20 élèves se trouvaient à bord.

Les blessés se trouvent dans un état «critique», a indiqué sur Facebook le gouverneur régional Oleksii Koutcher.

«Terrible tragédie», a déploré sur Facebook le Président ukrainien Volodymyr Zelensky,

annonçant qu'il se rendrait sur place. Le chef de la diplomatie de l'Union européenne, Josep Borrell, a envoyé ses condoléances aux familles et amis de «ceux qui ont perdu leurs vies», sur Twitter.

Le président Zelensky a ordonné de «créer d'urgence une commission gouvernementale pour élucider les circonstances et les causes de la catastrophe».

Le parquet général a annoncé dans un communiqué avoir ouvert une enquête pour «violation des règles de vols».

Cet avion de transport militaire Antonov An-26 s'est écrasé à l'atterrissage, vers 20h50 heure locale (17h50 GMT), à deux kilomètres de l'aéroport militaire de Tchougouïv, selon le service d'État pour les situations d'urgence.

L'avion s'est enflammé après le crash et l'incendie a pu être éteint une heure plus tard.

La petite ville de Tchougouïv est située à une trentaine de kilomètres au sud-est de Kharkiv et à une centaine de kilomètres à l'ouest de la ligne de front qui sépare les territoires qui sont sous le contrôle du gouvernement ukrainien de ceux qui sont aux mains des séparatistes pro-



russe. «Selon des informations préliminaires, c'était un vol d'entraînement», a indiqué la Présidence ukrainienne dans un communiqué.

Plusieurs avions militaires se sont écrasés en Ukraine lors de vols d'entraînement ces dernières années.

L'Antonov An-26 est un avion de transport léger conçu en Ukraine à l'époque soviétique. Long de 24 mètres, il peut voler à une vitesse de croisière de 440

km/h.

Largement héritée de l'époque soviétique, l'armée ukrainienne, qui souffrait d'un manque de financement chronique, se trouvait dans un état lamentable jusqu'au début de la guerre avec les séparatistes dans l'Est en 2014.

Depuis, Kiev, aidé par les Occidentaux, a tenté de la moderniser mais des experts considèrent les résultats comme mitigés. R. C.



Commentaire

Enquête

Par Fouzia Mahmoudi

Durant le mandat de François Hollande à l'Élysée en France, alors que Barack Obama était toujours à la Maison-Blanche et que David Cameron était à la tête de la Grande-Bretagne, la politique de l'Occident face à la Russie était plutôt homogène. Une relation très antagonique opposait l'Europe et les États-Unis à Vladimir Poutine, traité régulièrement et sans détours de dictateur. Aujourd'hui, avec Donald Trump à Washington, Emmanuel Macron à Paris et Boris Johnson à Londres, les choses ont beaucoup changé et la Russie est considérée comme une nation forte avec laquelle l'on préfère avoir de bonnes relations, même si l'on critique certaines méthodes parfois musclées de l'exécutif. Berlin, toutefois, avec la même Angela Merkel dirigeant l'Allemagne depuis quinze ans, continue à considérer le Kremlin comme un adversaire capable du pire et notamment d'empoisonner un opposant politique. La Russie a dans ce cadre accusé vendredi les Allemands de «refuser catégoriquement» de coopérer aux investigations de la police russe sur l'empoisonnement présumé de l'opposant Alexei Navalny, soigné à Berlin, version que Moscou continue de mettre en doute. La police russe avait déclaré en août avoir lancé des vérifications préliminaires après l'hospitalisation de Navalny en Sibérie, se refusant à ouvrir une enquête criminelle officielle en disant ne pas disposer d'éléments suffisants accreditant la thèse de l'empoisonnement, alors que celle-ci était parallèlement confirmée par trois laboratoires européens. La police et le Parquet russes ont affirmé avoir envoyé des demandes d'assistance juridique à l'Allemagne, la France et la Suède, où sont situés ces trois laboratoires, restées «sans réponse». «Nous avons reçu un refus catégorique du gouvernement allemand de coopérer pour établir la vérité sur la situation d'Alexei Navalny», a affirmé dans un communiqué le ministère russe des Affaires étrangères, accusant Berlin d'avoir «déclenché une vaste campagne pour accuser les autorités russes d'avoir prétendument empoisonné le principal opposant au Kremlin». «Contrairement à ses obligations (...) le gouvernement allemand s'oppose activement au contrôle préalable à l'enquête sur cet incident effectué en Russie», a-t-il poursuivi. Les alliés d'Alexei Navalny accusent au contraire les autorités russes de faire traîner les procédures lancées par la police afin de ne pas avoir à ouvrir une enquête criminelle. L'opposant à lui-même tourné en dérision à plusieurs reprises, dans ses premières déclarations depuis qu'il est sorti du coma, la version changeante du Kremlin sur ce qu'il lui est arrivé, Moscou tantôt mettant en doute la thèse de l'empoisonnement, tantôt laissant entendre qu'il avait pu être empoisonné par les services secrets occidentaux, par ses propres alliés, voire même qu'il s'était empoisonné lui-même. Sorti de l'hôpital de Berlin, Alexei Navalny doit encore suivre un long programme de rééducation après cet empoisonnement, selon les Européens, commis avec un agent neurotoxique de type Novitchock, substance conçue à des fins militaires à l'époque soviétique. Reste à voir si d'autres nations européennes se joindront à Berlin pour tenter de faire pression sur Moscou ou si les autorités allemandes continueront seules à être le fer de lance de cette affaire, alors que les Britanniques sont occupés avec les dernières négociations autour du Brexit, les Français avec le Covid-19 et un nouvel attentat et que les Américains sont dans la dernière ligne droite de l'élection présidentielle. F. M.

Colombie

Un sénateur veut légaliser la cocaïne pour asphyxier les cartels

Alors que la Colombie produit 70 % de la cocaïne mondiale, un sénateur de ce pays a déposé une proposition de loi inédite et audacieuse qui vise à asphyxier les réseaux de narcotrafic en légalisant la poudre blanche, dont l'achat de matière première et la production passeraient sous le contrôle de l'État.

«Ce qui me plaît le plus, c'est d'ouvrir (...) un nouvel espace de réflexion pour affronter un problème qui a conduit à 40 ans d'échec», confie à l'AFP Ivan Marulanda, dans sa ferme de Rionegro (nord-ouest), sur sa proposition qui a peu de chance d'aboutir immédiatement.

Le sénateur du parti Alliance verte (centre) – qui compte neuf membres sur les 108 de la Chambre haute et 10 députés sur 171 – juge toutefois qu'il est temps de briser un tabou : le 25 août, il a déposé une proposition de loi qui prévoit que l'État supervise la production et la distribution de cocaïne.

Le parlementaire suggère ainsi de «laisser aux communautés indigènes la production (de la feuille de coca) pour leur alimentation, les médicaments, les boissons, les cosmétiques» et, parallèlement, de «produire de la cocaïne pour les consommateurs colombiens, qui pourraient la consommer» dans le respect de la loi. Pour l'heure, la consommation est dépénalisée

pour la dose maximum d'un gramme.

Il s'agit alors d'«une cocaïne certifiée de bonne qualité», dont la production n'entraînerait pas de violence, sans trace d'illégalité et sous contrôle médical pour les consommateurs qui ont besoin d'aide», dit le sénateur. «Enfin, ce qui reste de cette feuille de coca sera détruit, soit pour produire de l'engrais, soit simplement brûlé».

Pour être approuvé, le texte devra passer par quatre votes, deux au Sénat et deux à l'Assemblée, et devrait se heurter à nombreuses résistances, à commencer par celle du gouvernement du président conservateur Ivan Duque.

Mais pour Ivan Marulanda, la prohibition a été jusque-là totalement contre-productive. Pour preuve, aux États-Unis, les consommateurs sont passés de 2,2 % de la population en 2010 à 2,6 % en 2018, et la cocaïne n'a jamais été aussi disponible en Europe, selon l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies.

Sur place, le constat d'échec est tout aussi criant : alors que la Colombie a dépensé 1,2 milliard de dollars par an entre 2000 et 2015 dans la lutte contre le trafic de drogue, la culture de coca est passée de 86 000 hectares en 2005 à 154 000 en 2019.

«Aujourd'hui, l'éradication de

la coca nous coûte quatre milliards de pesos (1 milliard de dollars) par an. Plus toute la violence que génère cette lutte contre le trafic de drogue», rappelle-t-il.

«Si nous achetons au prix du marché toute la récolte de feuille de coca, cela ne nous coûterait que 2,6 milliards de pesos (674 millions de dollars), c'est une économie budgétaire. C'est surtout moins de sang, de violence, de corruption», estime le sénateur.

Ivan Marulanda reconnaît toutefois que les «organisations criminelles qui font du trafic international de drogue sont très puissantes, militairement et économiquement». «Elles vont essayer de faire échouer cette loi», prévoit-il.

«L'État devra affronter très durement certaines de ces organisations criminelles, un affrontement que nous vivons déjà de toute façon (...), mais alors avec l'avantage qu'elles n'auraient plus accès cette ressource que représente le trafic de cocaïne».

Mais la Colombie peut-elle se lancer seule dans cette croisade pour la légalisation ? «Je le pense, la question du cannabis a déjà été ouverte dans plusieurs pays comme l'Uruguay, le Canada, certains États américains. Il y a un espace pour réfléchir de manière autonome aux intérêts de notre pays».



Foot/ Liga espagnole - Transferts

Suarez (FC Barcelone) signe pour deux saisons à l'Atletico Madrid

L'ATTAQUANT international uruguayen, Suarez Suarez, libéré par le FC Barcelone, a officialisé vendredi son engagement avec l'Atletico Madrid pour deux saisons, a annoncé le club pensionnaire de la Liga espagnole de football dans un communiqué.

«L'Uruguayen devient un nouveau joueur "rojiblanco"», a annoncé ce vendredi l'Atletico, qui a officialisé le transfert du joueur en provenance du FC Barcelone dans la nuit de mercredi à jeudi dans l'attente de la visite médicale.

«L'attaquant uruguayen a passé ce vendredi à la première heure sa visite médicale à la clinique de l'Université de Navarre et a ensuite signé son nouveau contrat au Wanda Metropolitano, qui le lie à notre entité pour les deux prochaines saisons», a précisé le club madrilène dans son communiqué.

La formation dirigée par l'Argentin Diego Simeone a dû

déboursé 6 millions d'euros en éléments variables pour recruter Suarez.

«Avec l'arrivée de Luis Suarez, l'Atletico Madrid récupère un grand buteur avec une grande expérience de l'Europe, qui s'est toujours illustré par son engagement sur le terrain et qui est considéré comme l'un des meilleurs au monde à son poste», a ajouté l'Atletico.

Diego Simeone, confiné à cause d'un test positif au coronavirus (Covid-19), n'a pas pu souhaiter la bienvenue en personne à l'Uruguayen, qui devrait s'entraîner vendredi après-midi avec ses nouveaux coéquipiers, d'après le club.

Suarez (33 ans) pourrait signer ses débuts dimanche (15h00 algériennes) pour l'entrée en lice de l'Atletico en Liga contre le leader surprise Grenade au Wanda Metropolitano, dans le cadre de la troisième journée du championnat. **N. B.**

Boxe

Manny Pacquiao et Conor McGregor bien partis pour s'affronter

LA LÉGENDE philippine de la boxe, Manny Pacquiao, qui prépare son retour sur le ring, songe à un éventuel combat avec la star irlandaise des arts martiaux mixtes, Conor McGregor, a déclaré un de ses représentants vendredi.

Sean Gibbons, président de Manny Pacquiao Promotions, a indiqué dans un e-mail qu'un combat entre le champion du monde dans huit catégories de poids et McGregor serait un «événement mondial formidable».

Ce dernier avait combattu et perdu contre le roi des poids welters Floyd Mayweather en 2017.

Les deux camps sont toutefois encore «loin» de conclure pour un combat, mais «cela constitue l'un des rendez-vous envisagés pour le retour de Pacquiao en 2020. L'idée a été évoquée à quelques reprises pour qu'ils s'affrontent», a déclaré Gibbons, ajoutant que McGregor avait montré dans son combat avec Mayweather qu'il était capable de défier «les meilleurs boxeurs du monde».

Plus tôt vendredi, l'Irlandais, qui a annoncé sa retraite de combattant MMA en juin et a fait parler de lui en étant placé en garde à vue en Corse pour exhibition sexuelle, sans poursuites au bout, a annoncé sur Twitter qu'il allait «boxer contre Manny Pacquiao prochainement au Moyen-Orient».

«Ce sera un véritable honneur d'avoir affronté deux des plus grands boxeurs de l'ère moderne», a-t-il ajouté.

Dans la foulée, l'agent de McGregor, Audie Attar, confirmait que des discussions pour cet éventuel combat étaient en cours, évoquant une date possible en décembre ou en janvier au Moyen-Orient.

Manny Pacquiao, 41 ans, n'a plus boxé depuis qu'il a remporté la ceinture WBA des poids welters aux dépens de Keith Thurman, à Las Vegas en juillet 2019.

Depuis quelques années, il parvient à mener une carrière politique aux Philippines, où il est sénateur élu, tout en continuant à boxer au plus haut niveau. **T. H.**

Tennis

Tsitsipas face à Garin dans le dernier carré à Hambourg

LE GREC STEFANOS Tsitsipas devait affronter le Chilien Christian Garin hier en demi-finale du tournoi ATP de Hambourg, et l'autre demie mettra aux prises le Norvégien Casper Ruud et le Russe Andrey Rublev pour ce dernier rendez-vous sur terre battue extérieure avant Roland-Garros.

Garin, 24 ans et 22^e joueur mondial, est venu à bout du Kazakh Alexander Bublik (N.56) en trois sets (3-6, 6-4, 6-4) pour se qualifier pour le dernier carré où il devait affronter hier Stefanos Tsitsipas, 6^e joueur mondial.

Le Grec, qui était sorti d'entrée au tournoi de Rome, a écarté le Serbe Dusan Lajovic en deux sets 7-6 (7-5), 6-2. Tsitsipas est à deux matches

d'ajouter un 6^e titre à son palmarès et de retrouver la confiance perdue en Italie, juste avant Roland Garros. De l'autre côté du tableau, le Norvégien Ruud, 21 ans, qui avait mené la vie rude à Novak Djokovic en demi-finale à Rome en se procurant deux balles de set, enchaîne avec une nouvelle demie en Allemagne. Classé au 30^e rang mondial, il a dominé en trois sets (7-5, 3-6, 6-1) le Français Ugo Humbert, 22 ans et 41^e au classement ATP.

Il trouvera sur sa route vers la finale un autre espoir du tennis mondial, le jeune Russe Andrey Rublev, 22 ans, 14^e joueur mondial, tombeur de Roberto Bautista Agut en quart (6-2, 7-5).

May H.

Foot / Amical

Algérie - Nigeria le 9 octobre en Autriche

■ L'équipe algérienne de football affrontera son homologue du Nigeria le vendredi 9 octobre au stade Jacques-Lemans Arena à Sankt Veit an der Glan, en Autriche (20h30), a annoncé, vendredi soir, la Fédération algérienne (FAF) sur son site officiel.



Par Racim S.

Les deux sélections vont ainsi se retrouver 15 mois après leur opposition remportée par les «Verts» (2-1), lors de la demi-finale de la dernière Coupe d'Afrique des nations CAN-2019 en Egypte.

«En attendant la confirmation officielle de la seconde sortie des Verts qui ne saurait tarder, ces derniers affronteront le Nigeria le vendredi 9 octobre 2020 (20h30). Ce sont les deux fédérations, algérienne et nigé-

riane, qui ont souhaité programmer cette rencontre en prévision des préparatifs des deux nations pour les prochaines échéances», précise l'instance fédérale dans un communiqué.

Les joueurs du sélectionneur national Djamel Belmadi, qui insistait pour affronter deux gros calibres, devront jouer leur second test amical probablement face au Cameroun, le 12 ou 13 octobre aux Pays-Bas.

Inactive depuis novembre 2019 en raison du Covid-19, l'équipe nationale reprendra du

service en novembre prochain avec au menu la double confrontation face au Zimbabwe, le 12 novembre à domicile et le 17 en déplacement, comptant pour les 3^e et 4^e journées des qualifications de la CAN-2021, reportée à 2022. Dans sa quête de défense du titre continental, l'Algérie a bien entamé la campagne qualificative de la CAN-2021 en alignant deux victoires de rang : à Blida face à la Zambie (5-0) et à Gaborone devant le Botswana (1-0).

R. S.

Foot/ Ligue 1 tunisienne - Transferts

L'Algérien Naïdji (PAC) vers le Club Africain

L'attaquant international algérien du Paradou AC, Zakaria Naïdji, devrait être prêté pour une saison au Club Africain (Ligue 1 tunisienne de football) avec option d'achat, rapportent vendredi les médias locaux.

Naïdji (25 ans) rejoindrait ainsi ses deux compatriotes le défenseur international Hocine Benayada (CS Constantine) et le milieu de terrain Brahim Farhi (JS Saoura), qui ont signé un contrat de trois ans chacun.

Le natif de Bordj Bou Arréridj avait été prêté lors du précédent exercice au club portugais de Gil Vicente pour une saison, assorti d'une option d'achat de 1,2 million d'euros, qui n'a pas été levée par la direction du club.

Naïdji serait le premier joueur du Paradou «exporté» cet été, en attendant éventuellement le transfert du milieu de terrain Adam Zorgane, retenu dans la liste élargie du sélectionneur de l'équipe nationale Djamel Belmadi, en vue des deux événements matchs amicaux des «Verts» en octobre prochain en Europe.

En dépit de la réclamation formulée par la Fédération algé-

rienne (FAF) auprès de la Confédération africaine (CAF), pour contester la décision de son homologue tunisienne (FTF) de considérer le joueur algérien comme un élément local dans le championnat tunisien, dans le cadre d'un accord de principe retenu en 2018 par l'Union nord-africaine de football (Unaf), les clubs tunisiens continuent de faire leur marché dans le championnat algérien.

En octobre 2018, l'Unaf avait adopté le principe de la libre circulation des joueurs nord-africains, les considérant comme non-étrangers. Deux mois plus tard, la FTF avait entériné ce principe qui est finalement entré en vigueur le 22 décembre de la même année. S'en est suivi un véritable exode de joueurs algériens vers la Tunisie. A elle seule, l'ES Tunis détient au sein de son effectif cette saison pas moins de 7 joueurs algériens. **K. L.**

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

<http://www.lejourdalgerie.com>

En dix jours

Plus de 1 000 harraga interceptés par les Forces navales

LE PHÉNOMÈNE de la harraga connaît une forte recrudescence ces derniers jours. Le nombre de personnes tentées par la traversée est en hausse. Des jeunes, gargons et filles, voire même des mineurs, font partie des candidats à ce voyage périlleux. Si certains d'entre eux parviennent à rallier les côtes sud du Vieux continent, nombreux sont ceux qui périssent en Méditerranée. Les chiffres des unités des gardes-côtes renseignent sur l'ampleur de ce phénomène qui profite en premier lieu à des réseaux de passeurs.

En fait, durant la période allant du 20 au 25 septembre courant, il a été procédé à l'interception et au sauvetage de 755 personnes lors d'opérations menées dans nos eaux territoriales. Ces personnes qui tentaient de prendre la mer de manière illicite ont été prises en charge par les services compétents des Forces navales. Les corps de trois émigrants clandestins dont l'embarcation a chaviré ont été, par ailleurs, repêchés, a indiqué hier un communiqué du ministère de la Défense nationale. Les opérations menées par les unités flottantes de recherche et de sauvetage ont été exécutées comme suit, précise le communiqué. La façade maritime centre est parvenue à l'interception et sauvetage de 340 émigrants clandestins, 343 émigrants clandestins par la façade maritime ouest alors qu'à l'est leur nombre est de 72 personnes.

Aussi, durant la période du 15 au 19 septembre, un total de 485 personnes ont été sauvées lors d'opérations distinctes menées par des unités des gardes-côtes.

Outre les efforts fournis par les Forces navales «dans le cadre de leurs missions, notamment celles à caractère humanitaire, et la sauvegarde de la sécurité des citoyens», les autres forces de sécurité effectuent un travail de

terrain qui a permis de démanteler des réseaux de passeurs. Lundi dernier, les services de sûreté de la wilaya de Mostaganem ont annoncé avoir traité, durant le mois d'août, neuf affaires en lien avec l'organisation et tentative d'émigration clandestine par mer. Lors de ces opérations, il a été procédé à l'arrestation de 80 personnes impliquées, dont des femmes et mineurs, pour initiative, préparation de la traversée illégale, ou encore pour tentative de quitter le territoire national de manière illégale.

L'action d'anticipation sur le terrain, de même que la bonne exploitation des informations ont contribué à déjouer des tentatives d'émigration illégale, depuis la terre, a ajouté la même source. Les services de sûreté ont procédé à la saisie de trois embarcations pneumatiques de type «zodiac», trois véhicules et deux moteurs, deux boussoles, un appareil de positionnement par GPS, 11 jerricans de mazout d'une capacité de 30 litres et autres matériels, pour effectuer – secrètement – la traversée, à l'instar des pièces de rechange, des gilets de secours, ainsi qu'une somme d'argent en devises, d'une valeur de près de 1 000 euros. Dans la wilaya d'Oran, deux jeunes filles mineures, incitées à l'émigration clandestine et qui faisaient l'objet de recherches, ont été retrouvées par les services de police qui ont arrêté dans le cadre de cette affaire 4 autres personnes. D'autre part, les services de la sûreté urbaine extérieure de Bousfer, dépendant de la sûreté de daïra d'Aïn El-Turck, ont réussi, dernièrement, à démanteler un réseau spécialisé dans l'organisation de traversées d'émigration clandestine composé de 11 personnes, dont le principal organisateur, qui préparait une opération clandestine.

Aomar Fekrache

Football

Décès de l'ancien international algérien Abdelouahab Maïche

L'ANCIEN milieu de terrain de la sélection algérienne de football dans les années 1980, Abdelouahab Maïche, est décédé hier à l'âge de 60 ans, a-t-on appris de ses proches.

Né à Sétif le 1^{er} janvier 1960, Maïche a porté à 23 reprises le maillot de l'équipe nationale algérienne. Il a débuté sa carrière internationale le 8 avril 1983 contre le Bénin et l'a clôturée en 1989 contre le Qatar.

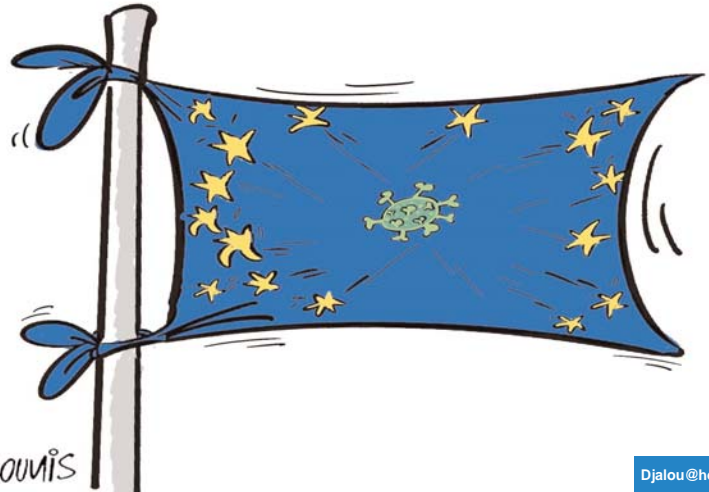
Doté de qualités athlétiques remarquables, Maïche a notam-

ment évolué au NA Hussein-Dey, au MC Alger et au RC Kouba.

Le défunt a été inhumé hier au cimetière d'El Alia (Alger).

UN FOYER d'incendie a ravagé dans la forêt de Ramka, commune distante de 90 kilomètres au sud-est de Relizane, 15 hectares de superficie forestière, a-t-on appris, hier, des services de la Protection civile de la wilaya. L'officier de permanence de ces ser-

Crainte d'une deuxième vague en Europe



Loumis

Djalou@hotmail.com

Les avocats décident de boycotter les audiences jusqu'au 4 octobre

Colère des robes noires à la cour d'Alger

■ *Après l'annonce faite de «boycotter toutes les audiences qui se tiendront cette semaine à la cour d'Alger et dans l'ensemble des instances judiciaires qui y relèvent», des dizaines d'avocats inscrits au Conseil de l'Ordre des avocats d'Alger ont observé hier matin un sit-in à l'intérieur de l'enceinte de la cour d'Alger, ex-Ruisseau, pour dénoncer «l'humiliation subie par le bâtonnier du barreau d'Alger, Abdelmadjid Sellini, qui jeudi dernier a été victime d'un malaise alors qu'il plaidait dans l'affaire Sovac».*

Par Lynda Naili

Quelques heures plus tard, au terme d'une réunion qui aura regroupé les membres du Conseil de l'Ordre des avocats, Amine Sidhoum, avocat au barreau d'Alger et membre dudit Conseil, maintiendra, dans une déclaration à la presse, l'appel lancé la veille pour la paralysie des activités judiciaires au niveau de la cour d'Alger, et annoncera la tenue d'un deuxième sit-in qui se tiendra aujourd'hui à 9h30 devant la cour d'Alger. Il affirmera, à ce propos, que ses pairs continueront à observer ces actions de protestation jusqu'à ce que «les choses changent». Visiblement en colère, les robes noires, qui après avoir entonné en chœur l'hymne nationale, ont scandé plusieurs mots d'ordre contre le ministre de la Justice dont elles réclament le «départ». «Halte à la justice des instructions !», ont-ils crié. Ainsi, interpellant le président de l'Union nationale des ordres des avocats (Unoa), le bâtonnier Ahmed Saï, les avocats protestataires, outre de réitérer leur décision de gel des audiences et plaidoiries au niveau de la cour d'Alger durant une semaine, en l'occurrence du 27 septembre jusqu'au 4 octobre prochain, ont menacé de déposer «une plainte pénale pour humiliation, abus de pouvoir, abus de droit», et affirmé «refuser de poursuivre les plaidoiries



Ph.E. Soraya/J.A.

dans ces conditions et de cette façon inédite, vu l'état de santé du bâtonnier, après le report des plaidoiries concernant cette affaire». «Une lettre sera rédigée pour dénoncer les atteintes dangereuses au droit de la défense, et particulièrement contre les actions du président de la première chambre pénale de la cour d'Alger vis-à-vis du bâtonnier d'Alger», ont-ils prévenu. La colère des robes intervient en solidarité avec M^r Abdelmadjid Sellini, membre du collectif d'avocats de Mourad Oulmi, qui victime d'un malaise a dû interrompre jeudi dernier sa plaidoirie lors du procès en appel de l'homme d'affaires et président du groupe Sovac, Mourad Oulmi, pour le montage et l'importation de véhicules, avant d'être transféré en urgence dans une ambulance de la Protection civile vers l'hôpital Nafissa-Hamoud (ex-Parnet). Ce qui a conduit le juge près la

cour d'Alger a décidé de lever la séance qui a repris hier matin. Mais les avocats ont «refusé de poursuivre les plaidoiries dans ces conditions et de cette façon inédite, vu l'état de santé du bâtonnier», mais la cour d'Alger a fait savoir que le verdict final sera prononcé le 30 de ce mois. De plus, outre une réunion décidée pour hier, les robes noires d'Alger ont également convenu de ce rassemblement de protestation devant la cour d'Alger en soutien au bâtonnier Abdelmadjid Sellini. Ce dernier, à l'ouverture du procès en appel de l'homme d'affaires Mourad Oulmi à la cour d'Alger, a formulé une demande de report pour laquelle la cour signifiera une fin de non-recevoir. Chose qui a déclenché une altercation verbale entre lui et le juge en charge du procès en appel de l'affaire de montage automobile.

L. N.

Relizane

15 ha ravagés par les feux dans la forêt de Ramka

UN FOYER d'incendie a ravagé dans la forêt de Ramka, commune distante de 90 kilomètres au sud-est de Relizane, 15 hectares de superficie forestière, a-t-on appris, hier, des services de la Protection civile de la wilaya. L'officier de permanence de ces ser-

vice, le lieutenant Youcef Chaïb, a indiqué à l'APS que cet incendie, déclenché dans la nuit de jeudi à vendredi dans la zone dite «Ouled Tayeb» dans le territoire de la commune de Ramka, a ravagé une superficie boisée de 15 ha. Les agents de la Protection civile sont intervenus pour éteindre les flammes, éviter leur propagation et protéger les habitations et les récoltes agricoles situées aux alentours. D'importants moyens matériels et humains ont été mobilisés pour circonscrire les flammes, a-t-on ajouté de même source. K. L.